

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 02 octobre 2012 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/12.07/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Pierre GEERAERTS – Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 12.06.2012

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Plainte à la police introduite par le joueur E. VAN DEN BROUCKE au sujet d'un incident lors du match CCM-AZSC le 20.05.2012.
- Commission Centrale des Arbitres : description rôle et compétences d'un superviseur d'arbitre.
- Appel aux candidats membre suppléant Commission de Discipline WP : 1 délégué VZF / 1 délégué FFBN.
- Introduction de la Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport dans le règlement FRBN (procédure externe d'appel).

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 1076/SH1 KZK – CNT du 10/03/2012: convocations T. DELORGE (KWK)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la décision définitive de la CCA dd. 14.06.2012 suite à l'incident pendant la finale du match KZK-CNT le 10.03.2012. Au cours de cette procédure juridique le joueur T. DELORGE (KWK) a été convoqué officiellement aux 5 séances par lettre recommandée afin de préciser l'incident et afin de se justifier. Pourtant il n'est jamais venu à aucune séance.

Par conséquent la Commission de Discipline juge qu'elle ne pourra plus se prononcer sur cette phase de jeu suite à l'absence d'un rapport de l'arbitre. Pour autant qu'il n'y ait pas de rapport de l'arbitre, il n'a pas de sujet ni affaire sur base desquels le joueur précité pourrait se débattre.

L'envoi d'une invitation de comparution à ce joueur ne relève pas de la compétence de la Commission de Discipline étant donné que le joueur concerné n'a jamais été convoqué par la Commission de Discipline durant toute la procédure, mais bien par des autres organes fédéraux qui ont invité le joueur T. DELORGE pour comparaître dans le cadre de cette phase litigieuse.

3.2. Match 1001/SH I AZSC – DM du 22/09/2012: rapport arbitre K. DE BOECK

Invité et présent: P. DEKIMPE (coach assistant DM)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

Après avoir entendu P. DEKIMPE (DM), qui se réfère à nouveau à ses exclusions précédentes et injustifiées, La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match (de toutes fonctions officielles) pour P. DEKIMPE (DM) pour carte rouge.

La Commission de Discipline a pris connaissance des antécédents du coach concerné :
15/01/2011 : carte rouge + 1 match de suspension supplémentaire
04/06/2011 : récidive de mauvaise conduite + 2 matches de suspension supplémentaires
22/09/2012 : nouvelle récidive de carte rouge

Vu ses indéniables récidives la Commission de Discipline WP décide de suspendre le coach assistant **P. DEKIMPE (DM)** de toutes fonctions officielles pour **2 matches supplémentaires**.

Frais de la séance : à charge de DM.

3.3. Match 3106/SH III RES SCSG – WPW du 29/09/2012: rapport arbitre R. CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **S. VANDENBERGHE (WPW)** pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

W. GEORGES établira un projet de calendrier des réunions CDWP pour la période DEC 2012 – MAI 2013.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 06 NOVEMBRE 2012 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES